



MAIRIE DE DIJON

## Nous, Maire de la Ville de Dijon

### V U

- 1 - Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.1 et suivants,
- 2 - Le Code de la Route,
- 3 - L'arrêté permanent du 27 juin 2023 instaurant des itinéraires cyclables dans diverses voies de la Ville de Dijon,

### CONSIDERANT

Que, pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors des opérations de déménagement que doivent assurer les **Déménagements VITREY – rue Au Bouchet – ZAE CapNord – 21075 DIJON CEDEX**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation, **RUE CHABOT CHARNY, le 30 août 2023.**

### ARRETONS

**ARTICLE 1 -** **A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX**  
**CIRCULATION INTERDITE**

*Le 30 août 2023, de 07 h 00 à 12 h 00*

**RUE CHABOT CHARNY**

La circulation des cycles sera interdite sur la bande cyclable, au droit des numéros **72 et 74**, sur **10** mètres linéaires.

Les cyclistes emprunteront la voie de circulation générale.

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Un passage d'1 mètre sera conservé sur le trottoir pour la circulation des piétons.

**ARTICLE 2 -** La signalisation correspondante sera fournie, mise en place et entretenue par les soins des Déménagements VITREY, selon la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 3 -** Les Déménagements VITREY seront tenus d'assurer aux riverains visés par cet arrêté le ramassage quotidien de leurs ordures ménagères en mettant en œuvre tous moyens utiles.

**ARTICLE 4 -** Les Déménagements VITREY seront tenus d'assurer aux riverains ainsi qu'aux services de sécurité et de secours un libre accès.

**ARTICLE 5 -** Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

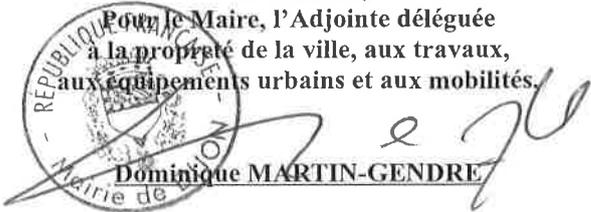
**ARTICLE 6 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée :  
. à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON,  
. à Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole,  
. à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Côte-d'Or,  
. aux Déménagements VITREY,  
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DIJON

Le 21 août 2023

LE MAIRE,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée  
à la propriété de la ville, aux travaux,  
aux équipements urbains et aux mobilités.

  
Dominique MARTIN-GENDRE